

ENGAGEMENT DE PAIEMENT DES FRAIS DE SEJOUR

Article L315-16 du Code de l'Action sociale et des familles

Lors de son entrée dans l'établissement, le résident s'engage à payer la totalité des frais d'hébergement.

➤ **Personne admise dans l'établissement :**

Nom : Prénom :

Date de naissance :

A compter du :

▪ **Tarif journalier au 1^{er}/03/2023 :**

HEBERGEMENT + DÉPENDANCE = (59,72 + 6,16) soit **65,88€**

Signature : (précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)

Dans le cas où le signataire est un membre de la famille :

Je me porte fort au nom des membres de la famille astreints à l'obligation alimentaire, quant au paiement de la totalité des frais de séjour du Résident, dans la mesure où le résident ne pourrait les assumer seul.

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone :

M'engageant en qualité de : (Fils/fille) (Petit-fils/Petite-fille)

Autre (à préciser) :

Déclare :

1) Être informé(e) du tarif journalier des frais d'hébergement et de dépendance, s'élevant à.....euros par jour à compter du .../.../2023.

2) M'engager :

- A assurer mensuellement, selon le terme à échoir, le règlement des frais de séjour auprès de la Trésorerie de Montluçon,
- En cas de rejet de la demande d'aide sociale, à régler le montant correspondant à l'insuffisance de ressource de Mr/Mme
- En cas d'admission partielle à l'aide sociale, à régler le montant de la contribution fixée par la Commission d'Aide Sociale

Soit :

- Par prélèvement (**mesure de paiement principale**)
- Par chèque bancaire ou postal,
- Par virement à la Trésorerie de Montluçon,

Paraphe



- 3) Être informé(e) qu'en cas de non-respect du présent engagement, la Trésorerie de Montluçon engagera des poursuites à mon encontre, notamment par voie de saisie.
- 4) En cas d'admission à l'aide sociale, je m'engage à faire verser à la Trésorerie de Montluçon à compter de la demande d'aide sociale, la totalité (le pourcentage) des ressources (indiqué dans l'article 2 de la notification) dont bénéficie l'hébergé et de ne pas disposer des fonds, valeurs ou bien lui appartenant.
- 5) Avoir pris connaissance du fait que le tarif journalier (hébergement + dépendance) est révisé chaque année. Le nouveau tarif sera celui mentionné dans l'arrêté du Conseil Départemental de l'Allier fixant les prix de journée pour l'hébergement et la dépendance de l'exercice en cours. Si la personne accueillie dépend d'un autre département, je m'engage à introduire personnellement une demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie auprès de ce département.

Fait à Cérilly, le

Signature : *(précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé, bon pour engagement de euros par jour »)*

Paraphe